

Résolution sur la situation au Moyen-Orient

2006/2617(RSP) - 15/09/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions dans lesquelles il revient sur la situation au Moyen-Orient. Il a souligné que seul un règlement global, dont une solution négociée du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États doit permettre d'assurer durablement la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil a insisté sur l'importance de relancer le processus de paix et a demandé au Haut Représentant de poursuivre ses efforts à cette fin.

Il a souligné qu'il était déterminé à appuyer la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies et félicité du déploiement rapide de la FINUL renforcée au Sud-Liban ainsi que de la levée du blocus maritime et aérien mis en place par Israël.

Dans ce contexte, le Conseil invite la présidence, le Haut Représentant et la Commission à élaborer un rapport sur une éventuelle **contribution européenne à l'application de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies à la frontière libano-syrienne**. Il a souligné que l'UE était résolue à aider le gouvernement libanais à répondre aux besoins urgents, humanitaires et environnementaux, à lancer le processus de redressement et de reconstruction, à étendre son autorité à l'ensemble du territoire libanais et à faire progresser les réformes politiques, économiques, sociales ainsi qu'en matière de sécurité. Il a invité tous les acteurs extérieurs et les pays voisins à soutenir ce processus.

Parallèlement, le Conseil a souligné sa détermination à promouvoir des progrès tangibles vers un règlement du conflit israélo-palestinien. Il a accueilli avec satisfaction la conclusion d'un accord sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale, annoncée par le président palestinien Mahmoud Abbas et a exprimé l'espoir que le programme politique de ce gouvernement s'inspirera des principes du Quatuor et permettra qu'un dialogue s'engage rapidement. Le Conseil s'est réjoui à la perspective d'une rencontre prochaine entre le Premier ministre Olmert et le Président Abbas en vue de relancer les négociations. Il a rappelé que toutes les parties devaient respecter les obligations auxquelles elles ont souscrit dans le cadre de la feuille de route et a une nouvelle fois engagé le gouvernement israélien à geler toutes les activités d'implantation de colonies, y compris l'expansion naturelle des colonies. Les ministres ont rappelé que l'UE ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967 qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord entre les parties.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation à l'égard de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens. Il a d'ailleurs rappelé l'engagement ferme pris par l'UE à l'occasion de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue à Stockholm le 1^{er} septembre. Il a accueilli avec satisfaction l'extension du mécanisme international temporaire par lequel l'UE et ses États membres ont déjà fait parvenir directement des ressources substantielles au peuple palestinien. Le Conseil a une nouvelle fois demandé à Israël de reprendre les transferts des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il retient et a lancé un appel en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'accord sur les déplacements et l'accès.

Le Conseil a en outre adopté une position commune imposant un embargo sur les armes au Liban conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies.